

Avenir et Ambitions

Jullouville - Saint-Michel-des-Loups

Le Grain de Sable

SEMESTRIEL GRATUIT



Florence GRANDET
Finances, Vie sociale,
Aménagement, Environnement,
Vie économique, Culture et
patrimoine, Tourisme.
A GTM : Nautisme, Tourisme
(Comité de direction de l'Office
du Tourisme Intercommunal),
Mobilités (Comité de pilotage des
communes littorales), suppléante
au Comité du Syndicat Mixte
Espaces Littoraux de la Manche
(SyMel).

EDITO

Respirez, voilà la mer ! Celle qu'un hiver doux et calme vous a gardé comme nous l'avons fait des derniers potins : un nouveau directeur pour les Jardins d'Henriette, un remplaçant pour notre garde champêtre, le projet de base nautique avec le CRNG est enfin engagé, un plus grand choix de terrasses nous accueille pour déguster la petite mousse du retour de plage : au Grand même, le (nouveau) Pavillon Bleu et un bar/restaurant au doux nom du sud : Garence. Julie et Alexandre ont redonné vie au bourg en ouvrant le restaurant « Les p'tits loups » à Saint-Michel. Le CIC s'est envolé ne nous laissant que l'horrible mais indispensable distributeur et libérant enfin la boutique investie par « Colette à la mer ». On en aimerait bien deux ou trois autres, pour nous inciter à flâner davantage en ville. Ne laissons pas mourir cette jolie place où l'Office du tourisme se sent seule pour prôner des vacances chics et toniques.

Nous oublierions un instant les soucis de l'hiver : l'urbanisme débridé qui fit crépiter nos réseaux sociaux et les médias, la liquidation du patrimoine communal par un conseil obtus sans vision d'avenir, l'envolée des indemnités de mandat alors que l'absentéisme s'accentue au sein de l'équipe municipale et que le label Pavillon bleu du Casino s'est envolé, le manque de personnel récurrent pour ne retenir que le positif : le retour à une saison normale.

Nos associations ont retrouvé toutes leurs forces vives et leur punch pour bâtir un programme sportif et culturel novateur : grâce à Granville Terre et Mer, l'accès du festival Des Grandes marées se fera en voies douces ou navettes, le comité des fêtes relance la fête de Saint-Michel-des-Loups en la ramenant en centre bourg, un bal du 14 juillet sur la place « expérimentale » du Casino. Les sportifs pourront s'essayer à tout ce qui roule, flotte, cours et pourquoi pas vole s'ils font du cerf-volant, pendant que vous les regarderez tranquillement assis au soleil. Cet été devrait être autrement.

Nous aurions aimé que chaque Conseil Municipal n'ampute pas la commune d'un élément essentiel préjudiciable à son avenir (un morceau de patrimoine par ci... un label par là...). Nous voudrions des commissions mieux organisées, une saison préparée et concertée sur des sujets, vous concernant comme : l'accès à la Promenade, des arrêtés mettant fin au tout interdit pour adopter un rythme digne d'une station touristique et des plans de dotations de bancs, corbeilles et parcs à vélos, le retour d'un petit club sur la plage, des axes mieux protégés pour les piétons, cyclistes dans les bourgs et hameaux. Mais nous le savons tous : le Mont-Saint-Michel ne s'est pas fait en un jour !





le 28 mai, 50 sauveteurs SNSM
du CFI d'Ile-de-France sont venus s'entraîner
à Jullouville pour sécuriser vos vacances

SOMMAIRE

- Edito : Florence Grandet
- Page 2-3 : L'essentiel des Conseils municipaux, Les canettes de Jullouville, l'histoire de la Place du Casino,
- Page 4 Le dossier : l'Urbanisme jullouvillais pour les nuls



Géraldine CHRÉTIENNE
Projet et travaux, Sports,
Animations-jeunesse,
Marché de plein air.
A GTM : Culture et
Équipements sportifs



Christian BALLOU
Sécurité, Chemins,
Haies Bocagères,
Ouverture des plis.

Nous contacter :

Avenir & Ambitions

-  @ Florence Grandet
-  @ Avenir et Ambitions pour Jullouville Saint-Michel-des-Loups
-  email : ajmdl50610@gmail.com

Directrice et rédactrice de la publication
Florence Grandet - Jullouville
Crédits photos : F. Grandet, J.P. David,
G. Chrétienne

Imprimeur SDCOMM - 02 31 67 56 04
Sauf erreurs typographiques
Ne pas jeter sur la voie publique

N°4
JUILLET
2022





L'essentiel des Conseils Municipaux

Conseil Municipal du lundi 17 janvier 2022

- Prise de Compétence Santé par GTM (Granville Terre et Mer) pour faciliter l'accès au soin sur notre territoire déficitaire en médecins et en moyens de transport.
- Recherche d'un dentiste et projet de micro-crèche privée,
- Convention avec le CLLAJ, (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) pour l'accès des jeunes au logement,
- Rallonge de 5 mois pour les travaux de la Salle des Mielles.
- Adhésion à la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement doit être adaptée aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral
- Approbation d'une AMO (Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage) pour une étude sur le renforcement de l'ouvrage de la Défense mer centre de Jullouville et ses abords.
- Demandes de subventions de DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux) : armoires électriques, installation de nouveaux panneaux photovoltaïques, un achat de véhicule électrique, accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public), terrasse pour la Salle Claude Lehodey, sécurisation de Lézeaux, panneaux touristiques « Jullouville » sur les grands axes etc.

CE CONSEIL RICHE FUT SOURCE DE PLUSIEURS DÉBATS :

Qu'y a-t-il en commun entre La Tranche-sur-Mer, Lacanau et Jullouville ?

La montée des eaux en France est un risque identifié par le GIEC (Groupe International d'Experts sur le Climat). Pour faire face, le gouvernement (loi Climat et résilience) a fait une liste des 126 communes françaises volontaires pour s'adapter à l'érosion du littoral. Celles-ci s'engagent à réaliser des cartes du risque de recul du trait de côte.

Dans les zones exposées à l'horizon de 30 ans, les nouvelles constructions seront interdites, mais avec des exceptions (extension d'existant ou services publics et de nouvelles activités économiques nécessitant la «proximité immédiate» de la mer). Les zones à l'horizon des 100 ans restent constructibles, avec à terme une obligation de démolition quand la menace se rapprochera.

Cette inscription de Jullouville a suscité notre abstention. Les intentions du Maire, visent davantage la recherche de subventions (intention louable au demeurant) que des réponses aux conséquences d'un document évoquant la résilience plus que la protection réelle de l'existant et l'aménagement au risque. Ouest France a cité Philippe Bas et Béatrice Gosselin, préconisant de réfléchir avant de s'engager et demandant un report de délai pour le faire. N'aurions-nous pas du faire de même ? L'Association des Maires de France (AMF) a d'ailleurs saisi le Conseil d'État afin d'obtenir des garanties juridiques concernant les obligations à venir pour les communes de cette liste.

Nous avons approuvé toutes les demandes de DETR (véritable liste à la Prévert) à l'exception de la dernière : une demande de 80 000 euros pour le désamiantage et la démolition de l'Estival. C'est d'une part se moquer des protestations qui arrivent en mairie sur cette démolition, mais faire financer des actions privées (même s'il s'agit d'une société d'HLM) par les deniers des Jullouvillais et l'argent public. On craint que le Maire soit prêt à céder à perte le plus bel emplacement commercial du centre ville !

Enfin les interventions de sécurisation routières à Saint-Michel des Loups et les projets à Lézeaux sur des départementales ouvrent la perspective à d'autres suggestions : Avenue Armand Jullou, face à l'église par exemple ?



Où sont-elles posées à Jullouville ?



J'ai pris la banque,
mais je suis sympa :
j'ai laissé le distributeur !

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 février

- Création d'un lotissement Avenue des Grunes
- Cession de la Maison d'instituteurs de Bouillon
- Rénovation du réseau d'éclairage du centre ville
- Convention de prêts d'archives pour numérisation (Archives départementales de la Manche)
- Orientation budgétaire 2022



Ancienne maison instituteurs de Bouillon



Cirque au terrain des Grunes

CE QUI FAIT DÉBAT :

Lotir l'Estival et les Grunes : double sujet et double peine. Nous partageons la nécessité de créer de nouveaux logements. Mais il ne faut pas opposer le logement à nos besoins à venir. Le sujet n'est pas de savoir s'il faut garder un terrain pour les cirques ou une salle pour du cinéma, du sport ou du macramé : il faut préserver la possibilité à moyen terme de répondre aux besoins de services qu'une politique « d'appel » de nouveaux habitants favorise (voir p 4).

Dans 10 ans, à ce rythme notre commune atteindra 3200 habitants, plus jeunes et plus actifs qui n'auront pas envie d'éteindre musique et lumières à 22 h. Liquider le patrimoine foncier qui permettrait de répondre à cela est économiquement et écologiquement néfaste. C'est bâtir une cité dortoir !

Help ! J'apprends dans le Contrat de Pôle de Service, que Place du Marché, je deviens un obstacle !



Compte rendu du Conseil municipal du 28 mars,

- Budget communal (6,5 millions d'euros : 4,6 en fonctionnement et 1,9 en investissement)
- Budget annexe Les rives du Thar
- Indemnités de fonction des élus
- Personnel communal-lignes directrices de gestion (56 postes ouverts !)
- Approbation du contrat de Pôle de service 2022/26

CE QUI FAIT DÉBAT :

La méthode de gouvernance confond toujours compte-rendu et procès verbaux, commissions et chambre d'enregistrement et continue de convoquer des commissions à des horaires inaccessibles pour les actifs.

Curieusement la Presse n'a pas fait écho des huées du public ce soir là, lors de l'augmentation de 50 % des indemnités de fonction des élus liées, au classement de Commune touristique ! Certes elle s'accompagne d'une substantielle dotation mais le contexte économique et social ne se prête pas à une hausse qui coûtera plus de 110 000 euros à la fin du mandat. C'est indécent. Les élus doubleront-ils leur temps et leur investissement pour autant ? En rembourseront-ils une partie pour la perte du Label Pavillon Bleu, Plage du Casino ?

Il y avait d'autres possibilités : missionner et indemniser d'autres élus sur des sujets précis, se doter à nouveau d'une personne qualifiée en charge de la communication institutionnelle et touristique, renforcer et former le personnel d'accueil et technique.

	Indemnité brute mensuelle mars 2022	Indemnité brute mensuelle après majoration de 50 %
Alain Brière Maire	2006,93	3010,40
Anne Margollé (1 ^{er} adjoint)	770,10	1155,15
Christian Charlot (2 ^e adjoint)	770,10	1155,15
Marie-Laure Leroux (3 ^e adjoint)	577,58	866,37
Rémi Harivel (4 ^e adjoint)	577,58	866,37
TOTAL	4702,29	7053,44

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 Mai

- Eclairage public : rénovation de plusieurs avenues.
- Elevation du grade de la Directrice des services en raison du statut de Commune touristique
- Subventions pour les associations
- En informations diverses : point sur les contentieux, annonce d'un Conseil Informel sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) modalités de consultation des archives communales, l'inauguration du parcours vélo pédagogique pour les enfants aux Mielles.



CE QUI FAIT DÉBAT :

Avec un Maire Président du SDEM, l'éclairage public mériterait d'être un grand chantier de ce mandat. 340 points lumineux sur la commune c'est beaucoup mais le centre ville a été plus d'un an dans le noir, le nord de la Promenade l'est toujours, la pollution lumineuse la nuit reste d'actualité et trop de quartiers ont un éclairage dysharmonique en qualité, intensité et esthétique.



Pourquoi ne pas letter nos escaliers de plage comme à Kairon ?

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN

- Dématérialisation des actes administratifs et soumis au contrôle de légalité
- Débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du futur PLUi
- Cession à titre gratuit de parcelles pour la réalisation d'une base nautique par GTM (2,8 millions d'investissement)
- Lettre d'intention pour une Microcrèche, franchisée par le réseau « Les chérubins »
- AVAP et CLAVAP : fin de convention



Toujours qu'une seule piscine pour apprendre à nager à mes petits

CE QUI FAIT DÉBAT :

Base nautique, près de 20 ans après la première étude de besoins, le CRNG Jullouville (4^e école de Voile du département) aura enfin la structure digne de son activité. 6 emplois à l'année et 18 en saison : c'est un levier économique et le plus gros investissement hors « commune phare » de GTM. Nous avons voté pour.

AVAP et CLAVAP : il n'y a qu'à Jullouville que l'on peut envoyer balader, sans tentative de médiation, 8 ans de démarches collectives et d'intérêt public (payées qui plus est !) sans imaginer qu'il n'y aura pas de conséquences...

Les Chérubins : bonne idée que cette micro-crèche, à condition que la commune s'entoure de toutes les garanties pour qu'en cas d'insuccès ou à long terme, cette cession de nouveau terrain communal, ne se transforme pas en opération immobilière, ou suscite une subvention.

La place du Casino de Jullouville d'où partent les Avenues Armand Jullou, Eisenhower (anciennement Avenue du Casino) et des Sapins, véritables colonnes dorsales du plan de ville, est le cœur de la station. Les allées secondaires du centre se raccordent de manière concentrique à celles-ci. Ce plan en éventail conçu par Paul Dupuy, gendre d'Armand Jullou, rappelle les théâtres antiques et s'inspire de Cabourg.

Le Casino fut construit entre 1881 et 1883. Sur la place, une allée sablée entoure une pelouse circulaire permettant l'accès des calèches à l'Hôtel. Après le rajout d'une aile en 1887, « le Casino » s'entoure d'une palissade puis d'un muret (détruit en avril) et s'orne d'un portail en 1891. En 1997, après le décès du dernier propriétaire et ancien Maire, Monsieur René Joly, le Casino et la place sont vendus et transformés en copropriété. Le parking resté ouvert au public est en fait privé, le privant de tout aménagement public. Son partage avec la commune s'est achevé en 2020 après 20 ans de négociations.

Le nouvel et indispensable agencement doit lui rendre son attractivité, faire une liaison douce entre ville et plage, sans négliger l'équilibre urbanistique.

Une réunion publique aurait nourri une réflexion approfondie plutôt qu'une expérimentation de circonstances. Qui en fera le bilan et quand ?



Calèche place du Casino début XX^e siècle



Place du Casino années 50

- Sauvons nos pins : les chenilles processionnaires sont enfin classées nuisibles. N'attendez pas que la commune vous le rappelle. La prévention est la meilleure des solutions.

- Evolution de la signalisation des zones de baignades : informez-vous !

POSTE DE SECOURS
Lifeguard

L'urbanisme jullouvillais pour les nuls



Cet hiver une pétition recueillant 11 000 signatures contre un projet à Edenville révélait à la fois le malaise et l'incompréhension du public sur la gestion de l'urbanisme, à Jullouville.

Au cœur du débat : le PLU (Plan Local d'Urbanisme) à l'échelle de la commune et dans l'avenir de la Communauté de communes (PLUi), fixe le projet global du territoire et les règles d'utilisation du sol sur celui-ci. Elaboré lors du précédent mandat, sans être suffisamment abouti pour l'approuver avant son terme, il a été voté dans l'urgence le 23 juillet 2020 par une municipalité n'ayant pas eu le temps de s'en imprégner.

Bien que l'instruction des permis de construire de Jullouville soit faite par le service de GTM depuis 2018, c'est bien toujours le Maire qui signe et engage sa responsabilité sur les autorisations d'urbanisme.

A sa décharge, l'écriture d'un PLU est complexe et laisse peu de place à la liberté puisqu'il est le règlement de proximité, soumis à une hiérarchie de documents successifs.

* Le **SRADDET**, (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région), Institué par la loi NOTRe, il a été adopté par la Normandie en 2019.

* Le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale), document de planification visant à prévoir les besoins pour 20 ans, en termes d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilités, d'aménagement d'environnement etc. Il doit en principe anticiper les conséquences du dérèglement climatique et les diverses transitions à venir. Il est programmé par le **PETR** (Plan d'Équilibre Territorial) regroupant les territoires de Mont-Saint-Michel-Normandie, GTM, Villedieu Intercom.

* Le **PLH** (Plan Local de l'Habitat), chargé de répartir les besoins de logements du territoire entre les communes. Celui-ci prévoit pour Jullouville, 210 logements sur 6 ans (35/an) dont 50 % sous forme aidée, en réponse au risque de développement trop important de résidences secondaires. Mais n'est-on pas une station touristique classée ?

La relative marge de manœuvre locale reste la **définition** des ambitions pour la préservation de notre identité (station balnéaire aux avenues et jardins arborés et ornés de villas à protéger, villages typiques, ou banlieue de Granville/Avranches ?) et la **stratégie** en termes d'aménagement (quel habitat privilégié : individuel ou collectif, et où, pour quel type d'habitants et dans quelles proportions, de quels équipements se doter aujourd'hui et comment anticiper les besoins à venir, le **zonage** (avec un repérage de toutes les situations particulières), de **différencier les règles d'urbanisme** applicables dans une même zone (hauteur-forme-couleur), la **destination des constructions** (type d'hébergements, bureaux ou commerces, exploitations agricoles, entrepôts etc.). C'est tout ce travail incomplètement réalisé ou mal compris dans ses perspectives par les nouveaux élus, associé à une méconnaissance des nouvelles tendances imposées par l'Etat, qui provoque les déboires d'aujourd'hui. Un promoteur est d'abord un constructeur. Il exploite les failles de notre PLU, s'il y en a, à son profit. Un Maire devrait être un défenseur du développement de sa commune dans le respect de l'équilibre naturel, historique, social et économique. Il est le garant du respect des règles urbanistiques. L'est-il aujourd'hui ? Manifestement non.

Cette « course à la construction » n'était pas une fatalité car quatre inconnues risquaient de faire évoluer la donne à moyen terme.

* Le label **PAYS D'ART et d'HISTOIRE** (AVAP et CLAVAP), associant Granville, Saint-Pair sur mer et Carolles à Jullouville qui aurait pu valoriser et préserver le patrimoine balnéaire. Il aurait imposé une meilleure préservation de cet atout historique et une évolution de la gestion de l'urbanisme en général, pour accroître son attractivité touristique. Notre retrait (conf CM du 13 juin) est une terrible déception.

* Le **PPRL** Plan de Prévention des risques littoraux : outil de gestion des risques naturels. Il cartographie les risques de submersion marine et réglemente l'urbanisation dans les zones exposées. Contraignant certes, il devrait toutefois remettre la commune face à la réalité de ses risques et la municipalité face à ses obligations.

* Enfin il reste le PLU intercommunal attendu pour 2024 (ou 2025), c'est l'occasion de réviser notre PLU et d'en corriger les erreurs, afin de ne plus opposer grues et pins. S'en donnera-t-on les moyens ? La première phase de réunions publiques de concertation (mais pas à Jullouville) sur le contenu de ce futur document d'urbanisme, vient de s'achever. Elles ont permis d'apprendre les tendances imposées par l'état : la densification des centres-villes, le comblement des dents creuses, la diminution drastique de consommation de terres agricoles, assurer des mobilités actives ou valoriser les atouts touristiques et naturels pour ne citer que les sujets qui sont spécifiquement les nôtres. De ces enjeux dépendent l'avenir de Jullouville et le vôtre. Cession de rattrapage sur le site de GTM, rubrique « urbanisme »

Des registres de concertation sont ouverts dans toutes les Mairies.

